

**Ordonnance de l'OFSP
sur les précurseurs et autres produits chimiques
utilisés pour la fabrication de stupéfiants et
de substances psychotropes
(Ordonnance de l'OFSP sur les précurseurs, OPrec-OFSP)**

Modification du 15 novembre 2001

*L'Office fédéral de la santé publique
arrête:*

I

L'ordonnance de l'OFSP du 8 novembre 1996 sur les précurseurs¹ est modifiée comme suit:

Art. 1, al. 1

¹ Sont des précurseurs au sens de l'art. 3, al. 1, de la loi fédérale du 3 octobre 1951 sur les stupéfiants (LStup)² et de l'art. 4, let. a, OPrec, les substances qui figurent à l'appendice 1, de même que les sels de leurs acides ou de leurs bases organiques, les isomères optiques des bases organiques et les sels de ces isomères optiques.

Art. 3 Pays cibles

¹ L'appendice 3 dresse la liste des pays cibles au sens de l'art. 3 OPrec et désigne pour les autres produits chimiques les pays cibles pour lesquels l'exportation requiert une autorisation selon l'art. 23 OPrec.

² Les pays cibles pour lesquels une autorisation unique est requise lors de l'exportation d'autres produits chimiques sont munis d'un astérisque dans l'annexe 3.

II

Les appendices 1 et 3 sont adaptés selon les versions ci-jointes.

¹ RS 812.121.31
² RS 812.121

III

La présente modification entre en vigueur le 31 décembre 2001.

15 novembre 2001

Office fédéral de la santé publique:
Thomas Zeltner

Appendice I
(art. 1)

Précurseurs

Ajouter dans l'ordre alphabétique:

noréphédrine

phénylpropanolamine (dl-noréphédrine)

sassafras, sous forme d'huile

Appendice 3
(art. 3)**Pays cibles**

(* désigne les pays cibles pour lesquels une autorisation unique est requise selon l'art. 23 OPrec)

acétone

Argentine	Honduras	Salvador
Bolivie*	Hong Kong	Singapour
Brésil	Iran	Syrie
Chili*	Liban	Thaïlande
Colombie*	Mexique*	Turquie*
Costa Rica	Myanmar	Uruguay
Emirats arabes unis*	Panama	Venezuela
Equateur*	Paraguay	
Guatemala	Pérou*	

acide chlorhydrique

Argentine	Emirats arabes unis*	Pérou*
Bolivie*	Honduras	Salvador
Brésil	Hong Kong	Singapour
Chili*	Iran	Syrie
Colombie*	Liban	Thaïlande
Costa Rica	Myanmar	Turquie*
Equateur*	Panama	Uruguay
Guatemala	Paraguay	Venezuela*

acide sulfurique

Argentine	Equateur*	Salvador
Bolivie*	Guatemala	Syrie
Brésil	Honduras	Thaïlande
Chili*	Hong Kong	Uruguay
Colombie*	Panama	Venezuela*
Costa Rica	Paraguay	
Emirats arabes unis*	Pérou*	

anhydride acétique

tous

diéthyléther

Argentine	Honduras	Salvador
Bolivie*	Hong Kong	Singapour
Brésil	Iran	Syrie
Chili*	Liban	Thaïlande
Colombie*	Mexique*	Turquie*
Costa Rica	Myanmar	Uruguay
Emirats arabes unis*	Panama	Venezuela
Equateur*	Paraguay	
Guatemala	Pérou*	

méthyléthylcétone

Argentine	Equateur*	Salvador
Bolivie*	Guatemala	Syrie
Brésil	Honduras	Thaïlande
Chili*	Hong Kong	Uruguay
Colombie*	Panama	Venezuela*
Costa Rica	Paraguay	
Emirats arabes unis*	Pérou*	

permanganate de potassium

tous

toluène

Argentine	Equateur*	Salvador
Bolivie*	Guatemala	Syrie
Brésil	Honduras	Thaïlande
Chili*	Hong Kong	Uruguay
Colombie*	Panama	Venezuela*
Costa Rica	Paraguay	
Emirats arabes unis*	Pérou*	